



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

« RÈGLEMENT NO 2024-14 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC DU GRANIT »

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le conseil de ladite MRC a adopté, lors de sa séance du mercredi 27 novembre 2024, le [RÈGLEMENT NO 2024-14 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES PUBLIQUES DE LA MRC DU GRANIT](#) .

Tel que le prévoit la loi, ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est aussi possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi ou entre 8 h 30 et 12 h le vendredi.

Donné à Lac-Mégantic, ce 29 novembre 2024.

Sonia Cloutier
Directrice générale
Greffière-trésorière